



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit comparé et droits étrangers

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie: Paris

Etablissement déposant: Université Panthéon-Assas

Académie(s): /

Etablissement(s) co-habilité(s): /

Mention : Droit comparé et droits étrangers

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006163

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas (Paris 2), Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 Paris

Université Eötvös Lorand (Budapest)

- Délocalisation(s):

Université Eötvös Lorand (Budapest)

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

- King's College (Londres)
- Humboldt Universität (Berlin)
- University College (Dublin)
- Oxford University (Oxford)
- University College (Londres)
- Ludwig Maximilian Universität (Munich)
- Université La Sapienza (Rome)
- Universidad Autonoma de Barcelona (Barcelone)
- Université de Fribourg (Suisse)

Présentation de la mention

L'Université de Paris 2 a fait le choix d'une mention fourre-tout intitulée *Droit comparé et droits étrangers* comprenant outre le master 1^{ère} année (M1) *Droit comparé et droits étrangers*, huit parcours de droits étrangers, toutes disciplines confondues. Dans ce dernier cas, le schéma universitaire de certains pays se terminant au niveau M1, l'Université de Paris 2 délivre aux étudiants inscrits dans ces filières en diplôme final, le diplôme intermédiaire. Il s'agit du M1 *Droits français et suisse*, du M1 *Juriste européen / European law school*, du M1 *Droits français et de Common law*, du M1 *Droit anglais*, du M1 *Droit allemand*, du M1 *Droits français et italien*, du M1 *Droit français et espagnol* et du M1 *Droit hongrois*. Chaque M1 répond à des caractéristiques spécifiques.



Le M1 *Droit comparé et droits étrangers* est organisé exclusivement par l'Université de Paris 2 et vise à inculquer aux étudiants l'apprentissage des techniques du droit comparé et à préparer à la vie professionnelle des juristes capables de comparer et d'assurer l'interface entre deux systèmes juridiques, de préférence dans la langue du partenaire.

Les autres M1 sont organisés en partenariat avec d'autres universités et visent à spécialiser les étudiants, français ou étrangers selon le cas, dans un droit étranger. Leur organisation pédagogique varie d'un M1 à un autre.

Dans le cadre du M1 *Droits français et suisse*, les étudiants qui effectuent leur quatrième année d'études à Paris au sein de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) ont la possibilité de suivre l'un des M1 suivants offerts par l'Université Paris 2 : M1 en droit mention *Droit des affaires*, M1 en droit mention *Carrières judiciaires et sciences criminelles*, M1 en droit mention *Droit social*, M1 en droit mention *Droit notarial*, M1 en droit mention *Droit privé*, M1 en droit mention *Droit public*, M1 en droit mention *Droit européen* et M1 en droit mention *Droit international*.

S'agissant du M1 *Juriste européen / European law school*, les enseignements du master 1 (maîtrise) *Juriste européen* s'adressent uniquement aux étudiants de Kings College London et de la Humboldt Universität (Berlin) qui font partie du programme « Juriste européen ». Les étudiants s'inscrivent dans l'une des quatre mentions existantes suivantes : M1 *Droit des affaires*, M1 *Droit européen*, M1 *Droit public*, M1 *Droit international*.

Le M1 mention *Droit comparé/ Droit anglais* est une formation d'une année et concerne les étudiants qui ont obtenu à Paris 2 une licence en droit. Elle leur permet, s'ils sont sélectionnés, d'effectuer leur 4^{ème} année de droit à l'Université d'Oxford ou à l'University College London et d'obtenir au retour un diplôme de M1 de l'Université Paris 2.

Le M1 - mention *Droit comparé / droit allemand* est organisé en partenariat avec la Humboldt-Universität de Berlin et la Ludwig-Maximilian-Universität de Munich. La formation est sanctionnée par la Maîtrise en Droit mention droit comparé / droit allemand (master 1) : les étudiants suivent les enseignements des trois années de licence en droit à Paris 2. L'année de master 1 est une année d'approfondissement, qui se déroule entièrement à la Humboldt-Universität de Berlin ou à la Ludwig-Maximilians-Universität de Munich, où les étudiants suivent les cours et les enseignements méthodologiques dispensés par l'université allemande. Le master 1 fait partie intégrante du programme BerMuPa : formation sur cinq ans en collaboration avec deux universités allemandes, la Humboldt Universität de Berlin et la LMU de Munich. L'année de master 1 constitue à ce titre une année de mobilité durant laquelle les étudiants se rendent dans une des universités partenaires. (En 5^{ème} année, les étudiants continuent leurs études dans l'établissement allemand partenaire (HU ou LMU) et obtiennent, pour ceux d'entre eux qui sont reçus aux examens, le master 2 correspondant à finalité recherche ou professionnelle)).

Le M1 - mention *Droit comparé / droits français et de Common Law* est organisé en partenariat avec la University College Dublin (UCD) et la University College of London (UCL). Le cycle d'études est placé sous la responsabilité commune de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) et de University College Dublin, d'une part, et sous la responsabilité commune de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) et de University College London d'autre part. Il s'agit d'une double formation, tant en droit de Common law qu'en droit civil, pour des étudiants qui se destinent à une activité juridique transnationale (notamment avocats d'affaires internationaux ou membres de la fonction publique européenne).

Au cours des deux premières années passées en Irlande ou en Angleterre, les étudiants suivent des enseignements de Common Law. Les étudiants suivent les « tutorials » et subissent les examens de fin d'année dans les mêmes conditions que les autres étudiants du BCL (Bachelor of Civil Law) de UCD ou du LL.B (Bachelor of Laws) de UCL. Un enseignement de droit français est inclus afin de préparer les étudiants à la poursuite de leurs études en France. Les étudiants effectuent leurs 3^{ème} et 4^{ème} années d'études en France. Au terme de leurs quatre années d'études, les étudiants ayant effectué leurs études à UCD et à Paris 2 obtiennent le diplôme de BCL de University College Dublin et la maîtrise en droit, mention *Droits français et de Common Law* de Paris 2. Ceux ayant choisi UCL et Paris 2 obtiennent le LL.B. de UCL et la maîtrise en droit, mention *Droits français et de Common Law* de Paris 2.

Titulaires d'un M1 en droit en France, tous les lauréats peuvent présenter leur candidature pour un M2 en droit en France et/ou se présenter aux examens du barreau ou de la magistrature (ENM), soit directement en sortant du master 1, soit après une année de préparation à l'Institut d'Etudes Judiciaires.

La M1 en droit mention *Droit comparé / droits français et italien* résulte d'un accord signé avec l'Université de Rome « La Sapienza » (20 avril 2005). Ce diplôme entend délivrer une double formation aux étudiants afin qu'ils puissent soit intégrer un M2 en France ou une 5^{ème} année en Italie, soit élaborer un projet professionnel transnational.

La formation s'étale sur une durée totale de quatre ans. Les deux premières années du cursus s'effectueront dans l'université d'origine. Les deux dernières années s'effectueront dans l'Université d'accueil. Ainsi, chaque étudiant sera d'abord formé pendant deux ans dans son propre système juridique. Il passera ensuite la 3^{ème} et la 4^{ème} année dans le pays partenaire.



Les étudiants italiens subissent les examens de fin d'année (L3 et M1) dans les mêmes conditions que les autres étudiants de l'Université Paris 2. Inversement les étudiants français subiront les examens de fin d'année (L3 et M1) dans les conditions en vigueur à l'Université de Rome « La Sapienza ».

Au terme de leurs quatre années d'études, après délibération du jury d'examen de l'université habilitée à délivrer le diplôme, les étudiants admis obtiennent la Laurea magistrale in Giurisprudenza (LMG/01) de l'Université de Rome « La Sapienza » et la maîtrise (master 1) en droit mention *Droit comparé / droits français et italien* de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2).

Dans le cadre du M1 *Droit français et espagnol*, les étudiants effectuent les deux premières années dans leur université d'origine (Université Panthéon-Assas Paris 2 pour les étudiants français et Universidad Autónoma de Barcelona - UAB pour les étudiants espagnols) et les deux dernières dans l'université partenaire. A l'issue de la 3^{ème} année de licence qui aura lieu à l'Université Autonoma de Barcelone pour les étudiants français, les étudiants français ayant réussi leurs examens, se verront délivrer la licence en droit de l'Université Paris 2. L'obtention de la licence tant à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) qu'à l'Université Autonoma de Barcelone au terme de quatre années d'études, leur permet d'obtenir les deux diplômes suivants : Grado en droit (niveau M1) délivré par l'Université Autonoma de Barcelone et la maîtrise (master 1) en droit mention *Droit comparé / droits français et espagnol* délivré par un jury d'examen de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2).

Le M1 - mention *Droit comparé / Droit hongrois* est organisé en partenariat avec l'Université Eötvös Loránd de Budapest (Accord de coopération entre l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) et l'Université Eötvös Loránd de Budapest signé le 21 juin 2001 et annexe complémentaire à l'accord signée le 12 octobre 2011). La formation est délocalisée et les enseignements sont exclusivement donnés à l'Université Eötvös Loránd de Budapest. La maquette est constituée de cours dispensés par des professeurs de Paris 2 à l'Université Eötvös Loránd et d'un volet constitué d'enseignements de droit hongrois.

Seuls les étudiants qui, après avoir réussi l'examen national hongrois, auront obtenu le diplôme national hongrois de droit « Doctor iuris » (sanctionnant cinq années d'études générales de droit, équivalent à la maîtrise française) pourront obtenir la maîtrise en droit mention *Droit comparé / droit hongrois*. Les étudiants suivront, répartis sur deux années, des enseignements magistraux de droit français (dispensés par des enseignants de Paris 2), des enseignements de langue (français juridique), des travaux dirigés sur les enseignements magistraux et les matières obligatoires du cursus juridique hongrois (cours et travaux dirigés). Les étudiants suivront en outre cinq cours préparant les examens finaux de l'Etat hongrois.

La mention comprend également cinq spécialités à finalité recherche : *Droit européen comparé (R)*, *Culture juridique française et européenne (R)*, *Droits français et suisse (R)*, *Juriste européen / European law school (R)* et *Droit public comparé (R)*.

La mention vise d'une manière générale à faire accéder les étudiants à la connaissance des grands systèmes de droit, à leur assurer l'apprentissage des principes et méthodes du droit comparé, à leur donner les connaissances nécessaires à l'exercice des activités professionnelles dans lesquelles la maîtrise de l'approche comparative constitue un élément important, ainsi qu'à assurer l'acquisition par les étudiants non-français des principes et des méthodes du droit français.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le M1 *Droit comparé et droits étrangers* vise à préparer à la vie professionnelle des juristes de droit français aptes à travailler en liaison avec des juristes d'autres pays et capables d'assurer l'interface entre les deux systèmes juridiques, dans la langue du partenaire. Il permet au premier semestre d'étudier la finalité et la méthodologie comparatiste ainsi que l'étude des systèmes romano-juridique. Au second semestre, il offre la possibilité d'étudier le droit comparé dans le cadre d'une ou plusieurs disciplines spécifiques. Le projet pédagogique sur lequel repose la mention répond à cet objectif. Le M1 donne aux étudiants une formation de base en droit comparé et le M2, sur la base des enseignements offerts en M1, garantit une spécialisation progressive de droit comparé dans des disciplines juridiques spécifiques comme le Droit comparé des affaires, le Droit social comparé, le Droit pénal comparé, le Contentieux constitutionnel comparé, le Droit civil 2 (droit patrimonial de la famille) ou encore le Droit de la propriété intellectuelle. L'anglais est obligatoire. Le volume horaire du M1 est satisfaisant (Volume horaire M1 par étudiant : 604h30 (+15h facultatives) par étudiant.



La mention est adossée à une équipe de recherche reconnue de droit comparé, l'Institut de droit comparé (EA n°3046) composée de chercheurs réputés. Ce laboratoire travaille en relation avec le centre français de droit comparé, la société de législation comparée, le Collège européen de Paris, le Centre de droits du monde arabe, et offre aux étudiants du master comme aux doctorants un contexte favorable à une recherche de qualité en droit comparé.

L'équipe pédagogique est solide et composée d'enseignants renommés, mais il n'y a toutefois pas de responsable de mention chargé de coordonner les enseignements du M1 avec les enseignements des différentes spécialités du M2 et d'assurer la cohérence pédagogique de la mention. Il est très regrettable par ailleurs que n'ait pas été mise en place une commission de perfectionnement chargée notamment de remédier aux dysfonctionnements éventuels de la mention.

La mention s'inscrit dans le contexte universitaire français et européen. Mais les indicateurs n'étant pas renseignés pour tous les M1, il est difficile de se prononcer sur l'attractivité de la mention et sur le devenir des étudiants. L'évaluation de la mention - qui est standardisée au niveau de l'établissement - est partielle, car elle ne porte en M1 que sur les TD. En M2 elle ne porte que sur le déroulement de la formation.

Les M1 de droits étrangers sont tous d'excellente facture et sont tous soutenus par des équipes pédagogiques de renom. L'organisation de ces M1 est variable et est précisée dans la convention de partenariat. Elle relève soit de l'université étrangère, soit de l'université Paris 2 elle-même.

Compte tenu du caractère « touffu » de la mention, le manque d'une commission de perfectionnement - ou tout autre organe - chargé de garantir un minimum de cohérence pédagogique au sein de la mention, d'une part, entre les différents M1 et, d'autre part, les différents M2 et d'assurer la coordination des enseignements entre les M1 et les M2 se fait cruellement ressentir.

En conclusion l'on peut souligner qu'il s'agit d'une formation de qualité particulièrement attrayante pour les étudiants français et étrangers qui entendent faire du droit comparé ou se spécialiser dans un droit qui n'est pas le leur et qui contribue à l'excellence et à la visibilité de l'Université de Paris 2.

- Points forts :
 - Les co-habilitations et les conventions avec des universités étrangères.
 - L'excellence des équipes pédagogiques.
 - La cohérence des différents curricula.

- Points faibles :
 - Le pilotage de la mention est très insuffisant.
 - L'insuffisance des indicateurs fournis.
 - L'absence de responsable de mention.

Recommandations pour l'établissement

L'établissement doit s'engager à fournir les indicateurs nécessaires pour l'ensemble des M1 pour garantir un pilotage cohérent de la mention. On peut d'ailleurs s'interroger sur la réalité de ce pilotage au niveau mention tant le fonctionnement de chacune des spécialités apparaît singulier et autonome, reposant le plus souvent sur des conventions bilatérales. Sans doute serait-il nécessaire de mettre en place un conseil de perfectionnement et de désigner un responsable de la mention en charge de son pilotage.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Droit européen comparé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéons-Assas (Paris 2), Centre Assas ; Humboldt Universität (Berlin)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Délocalisation(s) :

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Humboldt Universität (Berlin)

- Présentation de la spécialité :

Le M2 Recherche *Droit européen comparé* est, à titre principal, une formation à la recherche comparatiste destinée à permettre aux étudiants de comprendre les systèmes de droit continental et de Common Law au travers de disciplines transversales (droit des contrats, droit des biens et des sûretés par exemple). Il vise en priorité à former des étudiants qui se destinent à la préparation d'une thèse de doctorat, mais forme également des juristes désireux de travailler dans des cabinets d'avocats internationaux ou des sociétés multinationales.

Le M2 *Droit européen comparé* comprend également une option particulière intitulée « Juriste franco-allemand » organisée en Allemagne par l'Université Humboldt de Berlin. Cette formation s'adresse aux étudiants qui ont obtenu le M1 *Droit allemand* de l'Université Panthéon-Assas Paris 2. Les étudiants qui suivent le M2 sont simultanément inscrits dans le M2 Recherche *Droit européen comparé* de l'Université Panthéon-Assas Paris 2 et dans une formation spécifique organisée par l'Université Humboldt de Berlin.

- Appréciation :

Le projet pédagogique sur lequel repose la spécialité est clair et cohérent. La spécialité a pour objectif de former les étudiants aux grands systèmes de droit contemporains. Elle doit également leur permettre de se spécialiser en tant que comparatiste, dans certaines matières particulières. Le cursus répond à cet objectif. Il comprend en effet 5 enseignements obligatoires, l'un portant sur les fondamentaux du droit comparé, les autres plus ciblés sur le droit privé et de la concurrence. Trois enseignements facultatifs sont à choisir parmi une liste de six matières portant sur des droits étrangers ou des disciplines juridiques spécifiques. On notera avec intérêt que parmi ces matières figurent le droit chinois, le droit japonais et le droit des pays arabes. Particulièrement remarquable est également l'obligation pour chaque étudiant d'effectuer un séjour de recherche d'un mois minimum dans la bibliothèque d'une université étrangère pour finaliser la rédaction du mémoire. En revanche, on peut s'interroger sur le peu d'importance accordée aux langues étrangères.

L'option « Juriste franco-allemand » est une formation d'excellence et vise à former des juristes de très haut niveau avec une double compétence.

La spécialité est adossée à l'Institut de droit comparé (équipe d'accueil n°3046) d'excellente réputation.

L'équipe pédagogique est prestigieuse et composée d'universitaires français et étrangers. On regrettera toutefois l'absence de commission de perfectionnement ou de commission pédagogique chargée d'assurer le suivi de la formation sur le modèle de ce qui existe dans l'option « Juriste franco-allemand ». Le pilotage de l'option est en effet assuré par une commission composée d'au moins un professeur de l'Université Panthéon-Assas Paris 2 et un professeur de l'université d'accueil. Celle-ci siège, au début de chaque année universitaire, dans l'université allemande d'accueil pour déterminer les cours magistraux et les séminaires que doivent suivre les étudiants inscrits dans cette option ainsi que des modalités des examens sanctionnant la formation.



Les indicateurs fournis par l'université attestent du fait que la formation est attractive et que les étudiants ne connaissent aucune difficulté à s'intégrer dans le monde professionnel. En revanche l'auto-évaluation est partielle et ne porte que sur la manière dont se déroule la formation.

En conclusion on peut dire qu'il s'agit d'une formation de droit comparé de très grande qualité.

- Points forts :
 - L'excellence de l'équipe pédagogique composée en partie de professeurs étrangers.
 - La présence de disciplines rares comme le droit chinois, le droit japonais ou le droit des pays arabes.
 - L'adossement scientifique est sérieux.
 - L'option « Juriste franco-allemand » est une formation d'excellence.

- Points faibles :
 - Le peu d'importance accordée aux cours de langues étrangères.
 - L'absence de commission de perfectionnement chargée du suivi de la formation.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer la formation en imposant des cours de langue étrangère et introduire des cours juridiques en langue étrangère.

Par ailleurs, une commission pédagogique gagnerait à être installée afin d'améliorer le pilotage (à l'image de ce qui se fait dans la seule option « Juriste franco-allemand »).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Culture juridique et européenne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéons-Assas (Paris 2), Centre Assas.

Etablissement(s) en co-habilitation(s): /

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité Recherche vise à donner à des étudiants étrangers francophones, en provenance principalement de pays non francophones, une formation générale aux principes du droit français et du droit européen ainsi qu'aux méthodes de recherche françaises. Cette formation permet de maintenir et de promouvoir les principes du droit français. Elle forme des étudiants destinés, pour une partie d'entre eux, à devenir des enseignants-chercheurs dans leurs pays d'origine. Elle concerne également ceux des étudiants qui envisagent des professions juridiques ou judiciaires dans leur propre pays, ou qui entendent élargir leur horizon en s'ouvrant à la culture juridique française et européenne.

- Appréciation :

La formation concerne presque exclusivement le droit français et on se demande si sa place dans une mention intitulée *Droit comparé et droits étrangers* se justifie véritablement. Elle est de plus extrêmement basique. Elle ne concerne que les éléments fondamentaux du droit français et européen (voir par exemple les cours théoriques : Juridictions françaises et sources du droit français (20h), Droit de l'entreprise (20h), Éléments fondamentaux du droit public français (20h), Droits et libertés fondamentaux (20h), Éléments fondamentaux du droit européen (20h)). Une telle formation correspond-elle vraiment à une formation de niveau M2 ?

La spécialité est adossée à l'Institut de droit comparé (IDC).

Il s'agit d'une spécialité qui doit contribuer à la visibilité internationale et au rayonnement mondial de Paris 2. Pourtant les professeurs de l'université ne se sont guère investis dans l'équipe pédagogique. Le pilotage devrait être amélioré par la mise en place d'une commission de perfectionnement chargée d'assurer le suivi pédagogique de la spécialité. Enfin, l'attractivité du diplôme mériterait d'être renforcée. En effet, Le taux de candidature est très faible et par conséquent le nombre d'inscrits également.

- Point fort :

- Formation contribuant à la visibilité internationale de l'Université Paris 2.

- Points faibles :

- Formation basique de droit français et européen qui ne correspond pas à une formation de niveau M2.
- La faible attractivité de la formation.
- Le pilotage de la spécialité perfectible.

Recommandations pour l'établissement

La spécialité, dont on peut comprendre l'intérêt en terme de visibilité, paraît ne pas réellement correspondre à une formation de niveau M2. La formation au droit français reste en effet extrêmement basique. Il conviendrait de s'interroger sur les contenus des enseignements afin de les renforcer pour délivrer aux étudiants une réelle formation de niveau master 2^{de} année. Ce faisant, l'attractivité de la formation s'en trouverait améliorée.



Par ailleurs, le pilotage de la spécialité est très insuffisant. La mise en place d'une commission de perfectionnement devrait permettre de remédier à ces points faibles en accroissant par voie de conséquence l'attractivité de la formation et, partant, le nombre d'étudiants qui s'y inscrivent.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Droits français et suisse

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéons-Assas (Paris 2), Centre Assas ; Université de Fribourg

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université de Fribourg (Suisse)

Délocalisation(s) :

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

M2 Droit mention *Droits français et suisse* délivré par Paris 2

Master of law de l'université de Fribourg

- Présentation de la spécialité :

Le M2 *Droits français et suisse* fait partie d'un cursus intégré Paris 2-Université de Fribourg (Suisse) et vise à donner une double compétence franco-suisse en droit des affaires ou en droit privé. La spécialité entend plus particulièrement former des avocats, des juristes d'entreprise.

Les étudiants ayant commencé leurs études à Fribourg effectuent leur M2 à l'Université Paris 2 en suivant des cours choisis parmi deux M2 Recherche : *Droit privé général* et *Droit des affaires*. A l'issue d'une scolarité complète de cinq ans, les étudiants obtiennent deux diplômes de niveau M2, le M2 Droit mention *Droits français et suisse* délivré par Paris 2 et le *Master of law* de l'Université de Fribourg. Les étudiants de Fribourg inscrits en M2 à Paris 2, peuvent répartir l'année d'études sur deux années de la manière suivante en rédigeant, la 2^{nde} année, leur mémoire. Par ailleurs, les étudiants qui terminent leurs études à Fribourg ont la possibilité d'ajouter à leur master la mention *Bilingue* et la mention *Droit des religions*.

- Appréciation :

Le projet pédagogique sur lequel repose la mention est clair et vise à donner une double compétence franco-suisse. Les étudiants qui suivent le M2 à Paris 2 doivent suivre deux cours (2x25h) ainsi que les enseignements méthodologiques qui leur sont rattachés (2x50h) parmi deux M2 recherche, le M2 recherche *Droit privé général* de la mention *Droit privé* et le M2 recherche *Droit des affaires* du master mention *Droit des affaires* auxquels s'ajoute la rédaction d'un mémoire dont la soutenance aura lieu devant un jury composé d'enseignants des deux établissements.

Compte tenu du faible volume horaire du M2, il est difficilement compréhensible que les étudiants de Fribourg inscrits en M2 à Paris 2, puissent répartir leur M2 sur deux années. Sans doute pourrait-il être prévu une autre répartition ou l'obligation, dans l'hypothèse d'un M2 sur deux ans, de réaliser, outre la rédaction du mémoire, un stage d'une durée conséquente en France.

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement qui permettrait de suivre l'évolution du diplôme et qui devrait être commun aux deux universités. Cette absence rend délicate le pilotage, faute de lieu unique s'agissant d'une spécialité qui se déroule sur deux sites (et dans deux pays) distincts.

L'attractivité du diplôme doit être développée, car selon les indicateurs donnés par l'université, trois étudiants seulement étaient inscrits pédagogiquement en M2 en 2011-2012.

- Points forts :

- La double compétence franco-suisse en droit privé et droit des affaires.
- La qualité de l'équipe pédagogique française.
- La possibilité d'obtenir pour les étudiants qui terminent leurs études à Fribourg dans le cadre des études du master la mention *Bilingue* et la mention *Droit des religions*.



- Points faibles :
 - Le faible volume horaire d'enseignements.
 - Le faible nombre d'étudiants inscrits.
 - Le pilotage de la spécialité perfectible.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer l'attractivité du diplôme, peut-être en utilisant mieux la possibilité de suivre la formation sur deux années : la 2nde année pouvant être mise à profit pour réaliser un stage long par exemple. La possibilité pour les étudiants de suivre les enseignements de quelques matières complémentaires pourrait être envisagée, leur permettant ainsi d'accroître leur spécialisation.

Par ailleurs, il apparaît particulièrement crucial de développer et renforcer le pilotage de la spécialité dans la mesure où elle est réalisée sur deux sites différents situés dans deux pays différents avec des traditions et une organisation universitaire différente. Une commission de perfectionnement permettrait par exemple aux équipes pédagogiques d'échanger et de se coordonner, sans doute de façon fructueuse.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Juriste européen / European law school

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Kings College of London, Université Humboldt de Berlin

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université Humboldt de Berlin, Kings College of London

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le programme (Recherche) « Juriste européen » a été créé en 2006 en coopération avec une université allemande (l'Université Humboldt de Berlin) et une université anglaise (le Kings College de Londres). La première promotion de M2 est de 2010-2011. Les étudiants français sont recrutés à l'issue de leur baccalauréat sous condition d'avoir obtenu une mention au baccalauréat et de maîtriser l'anglais et l'allemand. Le cursus se déroule de la manière suivante : les étudiants de Paris 2 suivent, en sus de la licence classique en droit, un programme renforcé et adapté à leurs besoins spécifiques consistant en des cours de langue et de droit allemand et anglais et en une participation aux universités d'été du programme. À l'issue de la licence, ils effectuent leur quatrième année à la Humboldt et leur cinquième année au Kings College of London.

- Appréciation

Le projet est clair, cohérent et vise à former des juristes dotés d'une triple compétence en droit français, anglais et allemand. Il s'agit d'un véritable projet européen. En effet, le master 2 *Juriste européen / European law school* est décerné aux étudiants de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) ayant suivi le parcours complet et ayant achevé avec succès leur 5^{ème} année d'études. Celle-ci a lieu au King's College London.

Les étudiants suivent les enseignements et passent les examens correspondant aux enseignements du LL.M. (Bachelor of Laws) suivant le règlement applicable au King's College London. Le programme est conséquent et laisse un large choix d'option aux étudiants, leur permettant de se spécialiser dans un domaine spécifique.

Le pilotage de la spécialité se fait au Kings College de Londres et aucune indication n'est fournie sur la manière dont celle-ci est effectuée. On regrettera le faible taux d'étudiants inscrits, mais la formation est encore jeune et la première promotion de M2 est sortie en 2010-2011.

Il s'agit d'une formation européenne interuniversitaire d'excellence qui contribue très largement au rayonnement et à la visibilité européenne et internationale universitaire de Paris 2.

- Points forts :

- L'adossement du diplôme à trois universités européennes internationalement reconnues.
- La possibilité offerte aux étudiants de faire leurs études dans deux universités étrangères.

- Point faible :

- L'absence de précisions sur le pilotage de la spécialité qui est certes réalisé en partie par les partenaires étrangers, mais dont des éléments plus précis auraient du figurer dans le dossier.

Recommandations pour l'établissement

Le pilotage de la spécialité tel qu'il apparaît dans le dossier gagnerait à être renforcé, en particulier compte tenu des « délocalisations » des étudiants qui le rendent encore plus nécessaire.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit public comparé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéons-Assas (Paris 2), Centre Assas

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité Recherche a été créée récemment en 2009 et vise à donner à des étudiants publicistes avancés une formation de comparatiste en droit public dans les systèmes de Common Law et en droit public des pays de droit continental. Elle prépare aux carrières de magistrats, enseignants, de juge ou d'arbitre international. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit public* et *Droit comparé et droits étrangers*.

- Appréciation :

Le projet pédagogique est intéressant et cohérent. Il vise à former les étudiants aux principaux systèmes de droit public, concurrents et partenaires du droit public français. En particulier, aux systèmes allemand, américain, anglais et hispanique ainsi qu'aux bases fondamentales des systèmes de droit public des pays émergents et à permettre aux étudiants de maîtriser la diversité de systèmes de droit public dans le monde. En conséquence, les cours magistraux couvrent les différents systèmes de droit public des pays de Common Law comme de ceux de droit continental. Parallèlement des enseignements optionnels concernent les différentes disciplines du droit public (Droit administratif comparé , Droit constitutionnel comparé, Droit comparé de la régulation, Droit comparé des droits fondamentaux et des libertés, Droit comparé des finances publiques par exemple).

La spécialité est adossée au Centre de droit public comparé (CDPC), qui succède au Centre de droit américain (CDA). L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants particulièrement qualifiés en droit public et en droit comparé. On regrettera l'absence d'une commission, telle une commission de perfectionnement chargée d'assurer le suivi de diplôme et de tirer les conséquences de l'évaluation des enseignements.

On notera également que l'attractivité du diplôme est encore très faible par rapport aux autres spécialités de la mention (10 inscrits pédagogiques en 2010-2011, 7 inscrits pédagogiques en 2011-2012). La spécialité étant de création récente, les indicateurs en matière d'insertion professionnelle des étudiants sont peu fiables.

En conclusion, on peut souligner qu'il s'agit d'une formation de grande qualité dont l'attractivité devrait à n'en pas douter se développer.

- Points forts :

- L'équipe pédagogique est de qualité.
- Le cursus est cohérent et bien construit.
- L'adossement à la recherche est réel.

- Points faibles :

- Le nombre d'inscrits pédagogiques est trop faible.
- L'absence de cours de langue obligatoire.
- Le pilotage est insuffisant.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer la visibilité du diplôme, ainsi que les mutualisations, notamment avec le M2 *Droit européen comparé* et intégrer des cours de langue étrangère obligatoire.



Le pilotage gagnerait à être développé, en particulier par la mise en place d'un conseil de perfectionnement qui permettrait, à n'en pas douter, d'optimiser l'organisation pédagogique de la spécialité permettant ainsi d'accroître son attractivité.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
- PARIS II -

Paris, le 18 avril 2013

Le Président

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Droit comparé et droits étrangers n°S3MA140006163** du master domaine Droit.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Droit comparé et droits étrangers n°S3MA140006163 du master domaine Droit afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

Masters - Vague D

Mention Droit comparé et droits étrangers

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006163

Cursus Droit français et de common law

Le cursus constitué de la double licence Droits français et de common law et du double Master 1 Droit français et de common law prévoit un **parcours spécifique de quatre années d'études** pour des étudiants de Terminale ou de 1^{ère} année d'études supérieures sélectionnés sur dossier par l'Université Panthéon-Assas et par l'Université partenaire University College Dublin. Les deux premières années d'études se déroulent auprès de l'Université partenaire, University College Dublin, et les deux années suivantes à l'Université Panthéon-Assas Paris II.

Les enseignements du Master 1 - « Mention Droit comparé / Droit français et de common law ». En Master 1, les étudiants sont susceptibles de suivre le **Master 1 de leur choix** afin d'offrir aux étudiants de M1, une fois l'année de transition de L3 « adaptée » passée, un panel de formation plus large. Les **enseignements** dispensés aux étudiants du M1 mention Droit comparé / Droit français et de common law sont ceux dispensés dans le cadre de **l'ensemble des M1 proposés par l'université** (M1 Droit mention Carrières judiciaires et sciences criminelles, Droit des affaires, Droit européen, Droit international, Droit notarial, Droit privé, Droit public, Droit social).

Les enseignements ne sont donc pas ceux dispensés dans le cadre du master 1 droit mention droit comparé qui est une composante de la mention générale « Droit comparé et droits étrangers ».

L'adossement du Master 1 « Droit français et de common law ». S'agissant du cursus « Droit français et de common law » en général et du M1 en particulier, il convient de préciser qu'il n'est **pas en tant que tel adossé à l'Institut de droit comparé**, mais est géré par le service de l'Action Internationale.

L'équipe pédagogique de ce Master 1 est donc constituée par **tous les enseignants** dispensant des cours et TD dans les **différents M1**.

Le taux de réussite de la mention Droit français et de common law. **En Master 1** le taux de réussite est en moyenne de **86.2%** (100% des 7 étudiants en 2008-2009 ; 6 étudiants sur 8 en 2009-2010 ; 7 étudiants sur 8 en 2010-2011 ; 5 étudiants sur 6 en 2011-2012). Ainsi, **le tableau indicateur du Master mention droits français et de common law doit être lu de la façon suivante :**

- Effectifs, taux de réussite :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1	*	7	8	8	6
Taux de réussite en M1 (Nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)	-	100%	6 étudiants sur 8 inscrits : 75%	7 étudiants sur 8 inscrits : 87.5 %	5 étudiants sur 6 inscrits : 83.33 %

* La première promotion a accédé au M1 en 2008-2009 en raison de l'ouverture du double diplôme en 2005.

Spécialités

Culture juridique française et européenne

L'objectif de la spécialité, Culture juridique française et européenne, est de former des étudiants francophones, ayant une bonne connaissance de la langue française écrite et orale, en provenance de pays non francophones. Ce Master 2 concerne des étudiants ayant déjà accompli un cursus de droit, équivalent master, à l'étranger et souhaitant en Master 2 enrichir leur parcours par la connaissance spécialisée de la culture juridique française et européenne. Cette formation a donc pour but d'offrir à des étudiants, qui ont fait le choix de la France et de la langue française, une excellente maîtrise des concepts, des méthodes et des valeurs du droit français.

Cet objectif de la spécialité explique l'**organisation des enseignements**. La formation, loin d'être « basique », traduit la volonté d'apporter aux étudiants une maîtrise des fondamentaux du droit français, sous toutes ses composantes. Aussi bien les intitulés sont-ils généraux et compréhensifs, afin d'englober le droit public, le droit privé et le droit européen. Par voie de conséquence, ces enseignements conduisent à une approche transversale, dépassant le cloisonnement des disciplines, et exigent de la part de l'étudiant, une quantité de travail comme un approfondissement, caractéristiques d'un niveau de Master 2. De plus, l'examen des thèmes fondamentaux du droit français se trouve enrichi par l'approche comparative imposée tant par le public étudiant que par les spécialités des enseignants du master. Cette formation exige donc des étudiants un travail personnel de recherche et de réflexion propre à un niveau de Master 2.

Au demeurant, l'expérience passée révèle que bon nombre de diplômés ont entamé un **parcours professionnel** tout à fait remarquable. Les doctorants issus de ce diplôme ont souvent obtenu la bourse d'excellence Eiffel pour poursuivre leurs travaux de thèse. D'autres occupent des postes d'enseignants-chercheurs dans des universités étrangères, et l'un d'entre eux a même été élu par les instances compétentes pour un poste d'Ater à l'université Paris II. Les perspectives à l'issue du parcours attestent du niveau acquis par les étudiants de ce Master 2.

En dépit de l'absence de comité de perfectionnement, le **pilotage** du Master se réalise très concrètement par des échanges entre l'équipe pédagogique, et ce, à plusieurs reprises pendant l'année. Les enseignants font part des difficultés spécifiques éventuellement rencontrées par les étudiants, des ajustements qu'ils ont opérés dans leur cours à dessein et de la progression constatée des étudiants. C'est, par exemple, sur la base de ces discussions que peut être donnée l'autorisation à certains étudiants de ne soutenir leur mémoire qu'en septembre, ou de les orienter vers une option plus ou moins spécialisée.

Dans l'avenir, ce diplôme est susceptible de connaître un développement supplémentaire grâce au projet de délivrer les enseignements en langue anglaise. Ce projet, susceptible d'être soutenu par le PRES Sorbonne Universités, permettra d'accroître sensiblement le nombre d'étudiants accueillis et de renforcer par là-même l'attractivité de l'Université.

Droits français et suisse

Sur les trois points faibles relevés dans le rapport :

1°/ Le faible volume horaire d'enseignements. Ce volume - qui est, en réalité, de 150 heures (2 cours de 25 h chacun, et les enseignements méthodologiques correspondants de 50 heures chacun) - s'explique par le particularisme de la formation, qui doit tenir compte des exigences suisses, suivant lesquelles un semestre doit être consacré à la rédaction d'un mémoire, qui est un véritable travail scientifique.

La durée de ce M2 est en principe d'une année. Les étudiants ont la possibilité, dans certains cas et avec une autorisation exceptionnelle, d'effectuer leur Master 2 sur 4 semestres (2 ans) (« régime lent »). La raison en est que ce « régime lent » est prévu par la Suisse et qu'il n'était pas concevable de le fermer aux étudiants français.

2°/ Le faible nombre d'étudiants inscrits. Le nombre d'étudiants, qui varie d'une année sur l'autre, reste certes peu important. Car ce M2 n'est ouvert qu'aux étudiants faisant partie du cursus « droit français et suisse », qui ont été rigoureusement sélectionnés à l'issue de leur baccalauréat et qui ont réussi à parvenir au terme de quatre années d'études dans les deux pays et où leur ont été enseignés les deux systèmes juridiques.

Ceux qui obtiennent ce diplôme se félicitent tous du cursus qu'ils ont choisi et embrassent une carrière professionnelle qui leur permet de tirer un réel profit de leur double culture juridique.

Ils forment en outre des promotions soudées, au sein desquelles se tissent des liens qui restent forts. Ils organisent notamment des colloques ou des symposiums qui, à Paris ou à Fribourg, réunissent des juristes français et suisses.

Est-il la peine de souligner l'intérêt et la singularité de cette formation en Suisse, singulièrement à Fribourg, compte tenu de la double parenté du droit suisse avec le droit français et avec le droit allemand ?

3°/ Le pilotage de la spécialité perfectible. Le pilotage est très régulièrement assuré lors de deux rencontres annuelles des équipes pédagogiques française et suisse, qui se tiennent, l'une à Fribourg, l'autre à Paris, et au cours desquelles sont soutenus les mémoires devant un jury paritaire. A cette occasion, les programmes des cours, la liste des sujets de mémoires proposés aux étudiants sont constamment mis à jour.

Il n'est pas inutile de relever enfin que cette formation a reçu le soutien de l'ambassade de France à Berne et de l'ambassade de Suisse à Paris (financement de voyages d'étudiants lors des colloques).

Droit public comparé

L'équipe scientifique du M2 Recherche Droit public comparé remercie l'AERES de ses observations à la fois utiles et éclairantes pour l'avenir.

Sur le pilotage : Dès la rentrée prochaine, il sera demandé à tous les étudiants de compléter une fiche d'évaluation pour chaque enseignement. Cette fiche, propre au Master, sera élaborée par l'équipe enseignante. Pourront, à ce titre, être prises en compte les suggestions de nouveaux thèmes à étudier, l'utilité des différents supports de cours, etc.

Sur la commission de perfectionnement : S'agissant de la commission de perfectionnement chargée d'assurer le suivi de diplôme et de tirer les conséquences de l'évaluation des enseignements, elle sera mise sur pied à la prochaine rentrée. Elle sera composée de l'équipe enseignante du Master, ainsi que du (ou des) délégué(s) de la promotion.

Le plus grand problème rencontré par ce type d'organisme d'évaluation et, surtout, de suivi est que les étudiants ne répondent pas toujours aux questions qui leur sont adressées, une fois diplômés. La présence de leurs délégués dans la commission devrait pallier le problème.

Sur la visibilité du diplôme : S'agissant de la visibilité accrue du diplôme, nous comptons beaucoup pour augmenter l'effectif des candidats sur l'attractivité des travaux du Centre de droit public comparé. Il faut que le Centre se fasse sa réputation et c'est le grand chantier des années à venir pour nous.

Dans cette perspective, une page web a été créée, sur laquelle l'ensemble des travaux et activités du centre sont répertoriés : http://www.u-paris2.fr/CDPC0/0/fiche_pagelibre/

Par ailleurs, les étudiants de la promotion actuelle ont pris l'initiative de créer l' « Association des comparatistes publicistes de Paris II ». Nous espérons que ce projet saura fédérer les anciens étudiants et susciter de nouvelles vocations.

Sur les langues étrangères : S'agissant de l'enseignement des langues étrangères, celui-ci est déjà prévu à titre optionnel dans le diplôme.